



Rupture CAE (par l'employeur)

Par **Cranium**, le **26/06/2014** à **20:53**

Bonjour,

Je suis actuellement en CAE dans une association sportive en tant qu'éducateur sportif, jusqu'au 31 août 2014.

Pendant la période de juillet août il n'y a aucune activité, donc je n'ai rien à faire. Néanmoins et afin d'économiser mon salaire, le club a décidé de me faire travailler pour le centre aéré, afin que mon salaire soit pris en charge par la mairie. Il me propose donc à une réunion de partir en séjour en Italie pendant 3 semaines, le départ étant dans une semaine. Je dois donner ma réponse dans 3 jours maximum.

Si je refuse, il me menace d'une rupture anticipée de mon contrat.

Ayant une famille et une fille a gardé, je veux évidemment refusé.

Est-il légal pour eux de me licencier pour avoir refusé ce séjour (qui ne correspond nullement à mon contrat, ni à mes activités habituelles)?

Quels sont les recours si ils me licencie abusivement?

Merci d'avance